



DEVENIR POINT DE COLLECTE DE PILES ET BATTERIES USAGÉES

Conditions : pouvoir collecter régulièrement **au moins 90 kg de piles et petites batteries portables** (sauf cas très particuliers comme les audioprothésistes par exemple, à vérifier auprès de COREPILE)

➔ DEVENIR POINT DE COLLECTE

1. Contactez Corepile au **01 56 90 30 90** ou par mail : **corepile@corepile.fr**
2. Un contrat vous sera envoyé par mail pour signature
3. Une fois le contrat retourné signé auprès de Corepile ; vous recevrez le matériel de communication et de collecte dans un délai de 10 jours ouvrés.

MATÉRIEL MIS À DISPOSITION

CONTENANTS DE PRÉ-COLLECTE (À VIDER DANS LES CONTENANTS DE STOCKAGE)	CONTENANTS DE STOCKAGE
 Borne Jet' pil 130 x 40 x 25 cm	 Bac plastique rigide 30 x 40 x 25 cm (capacité unitaire : 30 kg) Minimum : 3 bacs
 Bac 5 kg 30 x 17 x 12 cm	 Fût métal H : 82 cm D : 65 cm (capacité unitaire : 300 kg) Minimum : 1 fût
 Gros Cube 15 x 15 x 15 cm	

➔ FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE

1. Une fois les contenants de stockage pleins (au minimum 3 bacs ou 1 fût), le point de collecte doit effectuer une demande de collecte sur son compte disponible sur **www.corepile.fr**.
2. Intervention du prestataire de collecte mandaté par Corepile dans un délai de 10 jours ouvrés. Échange des contenants pleins contre des contenants vides et traçabilité assurée par Corepile jusqu'au traitement.



➔ Et aussi des outils de communication & sensibilisation disponibles (affiches, dépliants...).

